



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

05/04/2023

Présents : M. ROUX Alain, M. HENON Christian, Mme NOIR Magali, Mme ROMAND Sophie, M. LOPEZ CONTRERAS Jean-Louis, M. PONCET Jean-Paul, M. GUFFON Alain, M. MARCHAND Rémi.

Étaient absents excusés : Mme RICHARD Fanny, M. MASSARIA Vincent, Mme NOEL Sylviane.

Secrétaire de séance : Mme NOIR Magali

Début de la séance à 18h15

1 - Report de l'excédent du bois sur le budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget annexe du bois est excédentaire en section de fonctionnement de **49 741,68 €**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter le reversement de l'excédent du budget du service bois sur le budget général pour un montant de **30 000 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité** la proposition du Maire.

2 – Vote des comptes de gestion 2022 : Budgets Principal, Remontées Mécaniques, Bois et Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 234-1 et 2,

Le rapporteur informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur en poste au SGC de Bonneville et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

Le rapporteur précise que le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} Juin comme la loi en fait l'obligation.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte à l'unanimité le Compte de Gestion du Receveur pour les Budgets « PRINCIPAL, REMONTEES MECANIKES, BOIS et EAU » sur l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

3 – Vote des comptes administratifs 2022 : Budget Principal, Remontées Mécaniques, Bois et Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Proposition :

Le Maire quitte la séance pour le débat et le vote des comptes administratifs et la présidence est confiée à M. HENON Christian, 1^{er} adjoint en charge des finances, qui invite les membres du conseil à procéder au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte à l'unanimité le Compte Administratif des Budgets PRINCIPAL, REMONTEES MECANIKES, BOIS et EAU - exercice 2022 - dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion pour le même exercice.

4 – Vote des affectations de résultats 2022 du budget Principal, Remontées Mécaniques, Bois et Eau

Les résultats constatés du budget principal en 2022 présentent :

Un excédent de fonctionnement de :	Un besoin en Investissement (y compris restes à réaliser) de :
509 103,97 €	34 526,72 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

D’AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement de l’exercice 2022 du budget principal comme suit :

Compte 1068 Couverture du besoin de financement de la section d’investissement
34 526,72 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ADOpte à l’unanimité** la proposition du Maire.

Les résultats constatés du budget annexe « Remontées Mécaniques » en 2022 présentent :

Un excédent de fonctionnement de :	Un excédent en Investissement (y compris restes à réaliser) de :
1 172,12 €	64 014,56 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

DE CONSTATER un résultat de fonctionnement et d’investissement excédentaire. Par conséquent, il n’y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ADOpte à l’unanimité** la proposition du Maire.

Les résultats constatés du budget annexe « Bois » en 2022 présentent :

Un excédent de fonctionnement de :	Un excédent en Investissement (y compris restes à réaliser) de :
49 741,68 €	4 165 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

DE CONSTATER un résultat de fonctionnement et d’investissement excédentaire. Par conséquent, il n’y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ADOpte à l’unanimité** la proposition du Maire.

Les résultats constatés du budget annexe « Eau » en 2022 présentent :

Un excédent de fonctionnement de :	Un excédent en Investissement (y compris restes à réaliser) de :
166 126,61 €	230 900,86 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

DE CONSTATER un résultat de fonctionnement excédentaire et un résultat d’investissement excédentaire. Par conséquent, il n’y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ADOpte à l’unanimité** la proposition du Maire.

5 – Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

	Taux votés Année 2023
Taxe sur le Foncier Bâti	27,72 %
Taxe sur le foncier non bâti	39,69 %
Taxe d'habitation	20.73 %

Les taux restent inchangés par rapport à l'année dernière.

6 – Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe des remontées mécaniques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le coût des travaux et des aménagements prévus en 2023 vont entraîner une perte de revenus substantielle pour le budget des remontées mécaniques. Ce déséquilibre ne pouvant être financé sans augmentation excessive des tarifs, la couverture de ces dépenses doit faire l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de **35 698.79 €**.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'opération exposée.

7 – Vote des budgets primitifs 2023 : Budget Principal, Remontées Mécaniques, Bois et Eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif du **BUDGET PRINCIPAL** exercice 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 236 916,47 €	1 236 916,47 €
Investissement	387 980,61 €	387 980,61 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif des **REMONTEES MECANIQUES** exercice 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	138 050,71 €	138 050,71 €
Investissement	82 297,27 €	82 297,27 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif du **BOIS** exercice 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	119 741,68 €	119 741,68 €
Investissement	5 510 €	5 510 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTÉ le budget primitif de l'EAU exercice 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	203 589,61 €	203 589,61 €
Investissement	265 283,92 €	265 283,92 €

8 – Demande de subventions DETR 2023 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous projetons de réhabiliter la cantine scolaire et de mener une action d'amélioration énergétique dans tout le bâtiment.

Ces travaux ont un coût total de **366 900 € HT**.

Afin d'alléger la charge financière pour ces projets, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention d'Etat auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie au titre de la DETR 2023.

9 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Le coût prévisionnel de ces opérations de sécurisation est estimé à **25 840 € HT**, dont :

- 7 550.00 € HT pour la piste forestière
- 12 466 € HT pour la consolidation d'un mur en Pierre
- 3 924 € HT pour le terrassement et l'embaiement
- 1 900 € HT pour le radar pédagogique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à faire procéder à la réalisation des travaux de sécurisation de la traversée du hameau de Romme,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention à un taux maximum auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du produit des amendes de police et à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

10 - Travaux de gros entretien reconstruction des installations d'éclairage public du SYANE - Programme 2023

Monsieur le Maire expose que le SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux relatifs au gros entretien et reconstruction des installations d'éclairage public :

D'un montant global estimé à : 59 057,00 Euros

Avec une participation financière communale s'élevant à : 34 608,00 Euros

Et des frais généraux s'élevant à : 1 772,00 Euros

2) S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération :

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

QUESTIONS DIVERSES :

- La D.E.C.I (défense extérieure contre les incendies) est en finalisation de rédaction.
- Christophe Chrétien a remplacé Michaël Cadel comme agent communal jusqu'au 30 juin.
- La rénovation du bâtiment de l'école va commencer cette année. Comme ces travaux vont perdurer dans le temps, la salle polyvalente va être faite en premier afin de permettre à la classe, suite aux travaux, de migrer dans la salle polyvalente et permettre à celle-ci de travailler sans trop de nuisances.
- Les toits de la Chapelle et de la mairie sont endommagés, des devis sont en cours afin de les réparer.
- Un radar pédagogique va être installé à l'entrée de notre village afin de réduire la vitesse des voitures.
- Dans le cimetière, une réflexion est en cours pour créer un jardin du souvenir et/ou des cavurnes.
- Les anciens éclairages à la Frasse vont être maintenus jusqu'à la fin des travaux car si les nouveaux sont branchés, des zones ne seront plus éclairées.
- Véolia fera des changements de vannes, filtres et réducteurs de pression à son compte dans le village.
- Dimanche 9 avril à 10h aura lieu la chasse aux œufs à la chapelle de la Fley.
- Le dimanche 30 avril aura lieu la plantation des fruitiers pour les nouveaux bébés de 2022.

Fin de séance 20h10